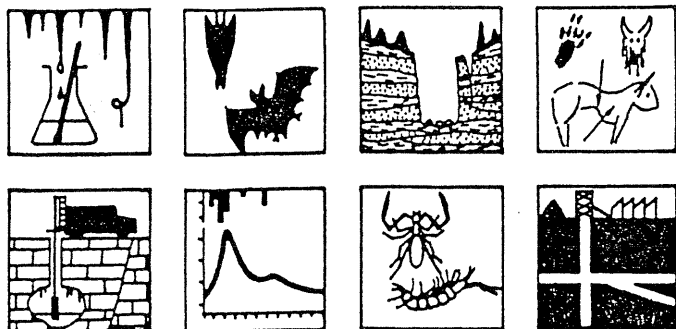


MARS 1994



FEUILLE DE LIAISON ET D'INFORMATION
DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE
ET DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Fédération Française de Spéléologie :

siège social : 130, rue Saint-Maur
75011 PARIS
tel (1) 43 57 56 54 fax (1) 49 23 00 95

Lyon : 23, rue de Nuits
69004 LYON
tel 78 39 43 30 fax 72 07 90 74

rédaction :

Pierre MOURIAUX (commission Scientifique)
6, rue des Piliers
95200 SARCELLES

Denise SOULIER (commission Environnement)
5, rue Bourdelle
82300 CAUSSADE tel, fax : 63 65 13 80

dessins :

Alain COUTURAUD

SOMMAIRE

Vie des commissions

- P 2** - Commission régionale de la protection des cavernes et du karst - Franche-Comté -
Actions de protection
- P 10** - EFS, Journées d'études, octobre 1993, libre pratique de la spéléo
- P 11** - Etude des canyons
- P 11** - Guano et chauves-souris à la grotte d'Arcy / Cure

P 11 Le tour des régions**P 14 A l'étranger****Rencontres**

- P 14** - 5ème rencontres chiroptères de la S.F.E.P.M. - Bourges
- P 16** - Congrès FNE 1993, Sciences, Scientifiques et Associations de protection de la
Nature et de l'Environnement

P 18 Pêle-mêle**P 20 Journées d'études de la commission Environnement**

Editorial

Après une longue période d'interruption, Spéléoscope paraît de nouveau. Nous espérons le diffuser régulièrement à raison de 2 par an. En étant moins ambitieux, nous pourrions respecter les délais. Nous comptons sur vous pour l'étoffer.

Pour être lu, il doit être attrayant. Aussi, nous avons fait un effort pour agrémenter la mise en page; à vous de l'améliorer en proposant des dessins, des anecdotes...

Chacun souhaite que l'information circule, le bulletin en est le moyen simple et rapide. Vous nous faciliterez la tâche si vos articles sont lisibles et synthétiques. Vous pouvez nous les envoyer sur disquette (en signalant le mode de saisie).

Vie des commissions

*Commission régionale de la protection
des cavernes et du karst
FRANCHE-COMTE-
Actions de protection*

Bilan de l'enquête réalisée en 1992

REPRESENTATIVITE DES RESULTATS

27 réponses sont parvenues.

L'un d'entre elles, d'origine inconnue, signalait simplement qu'il fallait "arrêter le délire du fric via le tourisme genre BEAUMAIN. Pour le reste "ajoute l'auteur, "ce n'est pas aux spéléos de jouer le rôle des élus de la nation"

Les 26 autres réponses sont tout à fait exploitables et montrent bien qu'on ne peut pas, aujourd'hui, se désintéresser de cette question.

Ces 26 réponses se répartissent de la manière suivante:

DEPARTEMENT DU DOUBS

13 clubs sur 17 ont répondu.

Ils représentent 82% des fédérés de ce département.

DEPARTEMENT DU JURA

4 clubs sur 8 ont répondu.

2 individuels ont également répondu.

Ils représentent 26% des fédérés de ce département.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

1 club sur 3 a répondu.

Il représente 27% des fédérés de ce département.

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Aucun club n'a répondu.

Un individuel s'est exprimé.

Il représente 4% des fédérés de ce département.

Il faut ajouter que deux clubs non encore fédérés fin 1991 ont envoyé leur réponse.

L'un est originaire du JURA.

L'autre est du territoire de BELFORT.

Notons également pour la bonne compréhension des éléments cités ci-dessus que plusieurs personnes d'un même club ont pu envoyer une réponse. En effet l'enquête a été adressée non seulement aux clubs mais également aux personnes qui ont des responsabilités au sein de la ligue et qui ont pu s'exprimer à titre personnel.

Donc 18 clubs fédérés ont donné leur avis (sur 31) ce qui représente un taux de 58%.

Si on estime que les réponses des clubs reproduisent bien les idées de ceux qui en sont membres, alors 57% des spéléologues fédérés se sont exprimés, ce qui n'est pas mal quand on connaît ce milieu peu attaché aux paperasseries.

ETUDES DES REPONSES

LA PROTECTION DU MILIEU SOUTERRAIN

C'est une préoccupation pour 15 réponses

un souci pour 9 réponses

un cheval de bataille pour une réponse

un sujet qui motive un peu pour une réponse.

ACTIONS DE PROTECTION MARQUANTES

voici les différentes opérations qui ont été relevées:

Les nettoyages de cavités reviennent fréquemment : Bief-Bousset, Bournois, Cavottes, pourpeville, ... pour ce qui est de l'intérieur; Gouffre de Verges, gouffres du secteurs Moirans et St Claude, Gouffre du Chat Sauvage à Merey, cavités de Hautes-Saône nettoyées en 84/85 par la CPEPESC et des clubs locaux, etc ... pour ce qui concerne les poubelles et les charniers. Certains soulignent le fait que les collectivités locales ont été souvent parties prenantes lors des opérations de dépollution. Par ailleurs ces actions ont fréquemment été accompagnées par une sensibilisation de la population comme par exemple pour le charnier de la combe Monneret en Haute-Saône.

Les médias ont parfois fait preuve d'attention à ce sujet: article de presse sur les abus du gouffres de Jardel; reportage de la TV sur la population; émission "SAUVE QUI PEUT" du 5/02/92 expliquant comment les spéléos découvraient et signalaient des rivières souterraines polluées;

Des actions visant purement à l'information ont été

réalisées par exemple pour les communes concernées par le réseau de Vernes-Fourbane.

Il est signalé le détournement du tracé d'une autoroute pour protéger une colonie de chauves-souris

On remarque également le nombre grandissant d'associations de protection de bassins : Gland, Dessoubre, Loue.

Des pétitions pour la protection des cavités belges ou pour le Dessoubre ont circulé.

Des actions sont peut-être moins visibles mais tout aussi efficaces comme l'accompagnement d'adolescents sous terre, sont également relevées. Il s'agit d'informer directement les jeunes et de les sensibiliser sur le terrain.

Un dossier évoque l'action menée contre le projet d'un dépôt de détritiques à Passavent-la-Rochère.

Enfin une place toute particulière doit être laissée aux actions de classement ou de fermeture de cavité. Car si pour la quasi totalité des éléments signalés ci-dessus, presque tout le monde reconnaît les répercussions positives qu'elles ont eu pour la spéléologie, il n'en n'est pas de même pour les opérations limitant l'accès aux cavernes. Les exemples donnés concernent la grotte aux ours de gondenans les Moulins, le réseau Lachambre, la grotte du Crottot, la fermeture de cavités en Lozère, la Borne aux Cassot, la grotte de Cassis. Certains sont totalement pour, d'autres radicalement contre. D'autres enfin se positionnent en fonction du but recherché: un exemple une réponse conçoit qu'on puisse fermer une cavité pour la protection de la faune mais n'admet pas qu'une telle solution soit adoptée pour des concrétions soulignant qu'il faut rendre les gens responsables. Beaucoup évoquent également le manque de concertation autour de ce sujet chaud sur lequel il faudra revenir.

DOCUMENTS MARQUANTS (livres, films,...)

Certains (rares, fort heureusement) pensent qu'il n'existe rien sur la question et le déplore.

Pour les autres il faut citer les éléments qui vont suivre. Certains documents ont reçu un accueil favorable. D'autres ont été moins appréciés; C'est le cas en particulier d'un film de la CPEPESC qui donne une image erronée de la spéléologie. Le Spélunca spécial protection a été diversement apprécié !...

Citons donc :

Bulletin UNIVERS, spécial monde souterrain.

Inventaire spéléo du Doubs Tome 1 (article de G AIME) et Tome 2

introduction Spélunca spécial protection (voir plus haut)

Eaux souterraines et grottes en péril du CNPSS (Belgique)

Protégeons nos cavernes (FFS) et plaquette sur la faune (également FFS)

Affiches Protection de la FFS

Film de la CPEPESC Il était une fois des sources d'eau pure, ...;

Film d'A Baptizet Menaces sur les eaux souterraines.

ENTREES DE CAVITES POLLUEES

Il semble possible de mener une action rapidement dans

les lieux suivants:

25 : Gouffre de la violette à LAVIRON (Décharge dans la doline) informer la population

Gouffre des Biefs Bousset à DESERVILLERS (sacs d'engrais, pneus,...)

Gouffre de Pourpeville à SOYE (sacs poubelle)

Gouffre de BOUJAILLE (ossements)

Gouffre des Tronches à AMANCEY (décharge sauvage, le propriétaire serait d'accord pour le nettoyage)

Puits de la Charme à MANDEURE (charnier + décharge) une action semble en cours.

Doline de la Ruchotte à SILLEY-BLEFOND (décharge et charnier) Il faut prendre contact avec la commune, informer et nettoyer.

Gouffre de la Combe du Buhin à Goux sous Landet (Charnier)

Gouffre des Combottes à LAVANS-QUINGEY (Charnier)

Fosse de Montenois à ARCEY (décharge)

Trou du dépotoir à FONTAINE LES CLERVAL (décharge)

Baume de Sancey à SANCEY (décharge)

Trou du loir N°3 à MEDIATE (décharge et charnier)

Gouffre de la Combe Ainée à ACCOLANS. Rappeler l'interdiction de jeter des ordures dans les cavités particulièrement quand il y a présence d'une rivière souterraine.

39 : Gouffre de Pierrefeux à PUBLY (charnier)

Baume des Crêts à LA CHATELAINE (décharge et charnier) action envisagée prochainement

Pour d'autres cavités le problème est plus complexe ou les travaux semblent trop importants sans de gros moyens:

25 : Gouffre du Leubot à GONSANS (décharge privée !)

Gouffre de Jardel à CHAFFOIS (obus) sans commentaire

Perte de la Baraque à ARC SOUS MONTENOT (Purin)

Gouffre entre CHATILLON et CUSSEY / LISON (poubelle)

Baume de la Fin d'Ornans à GUYAN-DURNES (charnier récent)

Gouffre de CHIA à COURCELLES (décharge)

Gouffre de NARBIEF (rejet d'affluents domestiques)

Gouffres de Laizeret de GILLEY (charniers récents chiens)

Dolines perte de MONT DE LAVAL (décharge) gros travail

Pertes de Guillemins au MEMONT (décharges) gros travail

Dolines du Grand Tétras et des Monnins Dessous au MEMONT (décharges)

Gouffre à GRANDFONTAINE (charnier)

Gouffre d'ABBANS DESSUS (charnier)

Perte à FAIMBE (ossements et détritiques - terrain privé !)

39 : Creux Coulon à IVORY (Charnier + Branchage)

Gouffre de la carrière à PLASNE (exploitation de la carrière)

Lézines de Buclans à LAVANS LES St CLAUDE (décharge)
Puits de Coissonet à LAINS (charnier et décharge - danger car possibilité de grenades)

70 : La Guenne à Scey sur Saône (dépôt de sciure - présence de CO2)

RIVIERES SOUTERRAINES POLLUEES

25 : Perte de TOURNEDOZ (égout - action difficile à mener)

Grotte du Cul de Vaux (installation d'une station d'épuration à la BARECHE absolument nécessaire. Il faut donc informer...encore)

Verneau (dossier complexe) soutenir le projet de traitement des eaux usées.

Grotte de Chauveroché à ORNANS (eaux polluées, causes diverses)

Grotte du Château de la Roche à ST HYPOLITE (faire fonctionner la station de CHAMESOL)

Jardel à CHAFFOIS (voir chapitre précédant)

Puits Fenoz à CHAZOT (assainissement en cours)

Grotte de GONVILLARD-ARCEY

Réseau d'en Versenne; perte du moulin à VERNE, Pertes de LUXIOL (en cours d'amélioration, action à poursuivre)

Perte de COURTEFONTAINE (égouts)

Perte de VELESMES-ESSART (égouts)

Perte des égouts à ONANS

Gouffre de la Croisottes à FONTENELLE (égouts)

Carrière à CHAFFOIS (vidanges d'engins)

Rivière de Candart à POUILLEY FRANCAIS

Affluents du Désoubre (pollutions diverses)

Moulin de la Goulay au BIZOT (abattage clandestin d'ovins)

Grotte du RUSSEY (effluents industriels)

Perte des égouts au mont de FUANS (rejet d'effluents d'un restaurant)

Perte du Conche à MYON (égouts)

Perte de la Baraque à ARC SOUS MONTENOT (purin)

Perte du Chanois à VERCEL (égouts) Perte des égouts à TARCENAY,...

39 : Gouffre de CERNON (égouts) Caborne de la Menouille

Rivière de la Baume à CHAMOLE (purin, égouts)

Source du moulin à ARINTHOD (Lisier et égouts)

70 : La Baume à SAULNOT GONVILLARS

Le Deujeau à ARBECEY (égouts)

Certains font remarquer, à juste titre que la pollution n'est pas toujours visible. Les actions sont essentiellement liées à la sensibilisation pour que les communes traitent les eaux usées et que pour l'on revienne à une agriculture plus écologique. Mais là cela dépend des élus. Le problème est écologique, politique et financier !...

REMARQUE :

Le fait que le département du Doubs soit plus cité que les

autres ne veut pas forcément dire qu'il y a plus de cas de pollution. Rappelons que beaucoup plus de réponses à l'enquête emmanait de ce département.

DES ACTIONS ONT DEJA ETE MENEES

Nettoyages de charniers. Certains avaient été subventionnés par le Conseil Régional. Nettoyage du gouffre de la CHARBONNIERE LES SAPINS accompagné d'une sensibilisation de la population. D'autres charniers ainsi que des décharges sauvages ont reçu la visite des spéléos pour un nettoyage : Moirans, Merey, Blamont, Pierre-Fontaine, ... Certaines actions de ce type sont envisagées et devrait être réalisées dans un avenir très proche.

Les expositions, conférences, projections, ... semblent constituer d'excellentes opérations de sensibilisation car elles atteignent beaucoup de monde. Elles ont eu lieu, entre autre, à Orchamps, Myon, Amancey, Scey, sur Saône, Ste Marie, Mandeure, ... et dans de nombreuses écoles. Le CDS du Doubs a réalisé des panneaux permettant de soutenir de telles actions.

Au delà de ces actions de masse, il y a les contacts avec les "gens du coin" et les élus locaux. C'est par là aussi que passe l'information.

Certains courriers administratifs ont eu aussi quelques répercussions.

La presse accepte parfois de transmettre certaines informations.

Les colorations mettent en évidence les bassins. Elles contribuent donc à la compréhension des phénomènes de pollution.

Réhabilitation de la Vallée du Gland, action concernant la pollution de la source du moulin à ARINTHOD, etc... les exemples d'actions dans lesquels les spéléos ont démontré leur attachement à la protection de la nature ne manquent pas.

Il est à remarquer qu'il faut savoir durer dans l'action comme cela a été le cas à ARINTHOD; ce n'est malheureusement pas le plus facile. Comme on peut le lire dans une des réponses, nous manquons souvent de moyens pour être efficace. Nous ne connaissons pas (ou mal) les bases juridiques à la différence d'une association comme la CPEPESC. Ce qui est fort dommage puisqu'il apparait bien que nous sommes parmi les mieux placés pour agir puisque nous connaissons bien ce milieu.

DES ACTIONS POURRAIENT ETRE MENEES

Des opérations de nettoyages pourraient être conduites au Moulin de la Goulay au BIZOT, aux gouffres du MENONT, ... Il semble bon de médiatiser ces actions.

Les actions d'information sont également à poursuivre. Montrer la beauté du Karst, comme cela se fait au sentier

karstique de Mercy sous Montrond, expliquer le fonctionnement de l'hydrologie dans le sous-sol, sensibiliser les industriels, les agriculteurs, les communes, les départements, ...en ce domaine, beaucoup de choses semblent possibles. Bien présentées, ces actions mettront en relief le rôle positif des spéléologues.

Ces opérations de sensibilisation sont à compléter par une collaboration avec les instances concernées par la qualité de l'eau : traçage, études diverses. Il semble important de relever l'impact concret issu de l'installation d'une station de traitement (savoir apprécier ce qui se fait de bien).

Une des réponses précise que ce genre d'opération de sensibilisation peut prendre la forme de dossier présentant aux élus, le karst et l'hydrologie souterraine de leur commune.

Les scolaires ne sont pas à négliger. Les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes, donc les responsables de demain.

Il serait bon également d'avoir nous-même un film nous permettant d'introduire les débats. Ce film serait à réaliser ! ...ce qui existe n'est pas satisfaisant.

Dans le même ordre d'idée, il est proposé de réaliser une plaquette régionale consacrée à ce sujet.

Enfin, trois dossiers signalent le témoignage donné par les spéléos eux-même. Commençons par faire bien chez nous et là où nous allons. Nos paroles en auront que plus de poids.

POLLUTIONS ET DEGRADATIONS A L'INTERIEUR DES CAVITES

Dues à d'autres que les spéléologues

Ces dégradations sont dues à des personnes fréquentant le sous-sol et peu soucieuses de sa préservation.

On signale des pillages :

La grotte de CHENECEY. Une surveillance existe mais il n'est pas possible d'être présent 24/24

Mine de St BARTHELEMY et mine de CHATEAULAMBERT. un arrêté régleme la l'accès. Grotte aux ours à Gondenans. La gravité est désormais fermée

Bournois : pillage de concrétions

Mais les dégradations liées aux inscriptions et aux souillures diverses restent ce que l'on découvre le plus fréquemment. Il semble de plus en plus certain que ces dommages sont causés par des non fédérés. Ces derniers semblent peu sensibilisés à ce problème. Par ailleurs il existe encore trop de groupes de jeunes mal encadrés ou pas encadrés du tout. Toutefois la majorité des groupes interrogés estime que la situation s'améliore doucement, vu en particulier, l'accroissent des compétences de l'encadrement.

Voici la liste des cavités signalées. Pour la quasi totalité d'entre-elles une opération de dépollution est possible

mais elle doit s'accompagner d'une sensibilisation :

Panneaux, discussion avec les élus locaux, ...

Grotte du MEMONT

Grotte de BOURNOIS : il serait bon d'interdire le chemin aux bus de plus de 3,5 T et peut-être d'interdire le camping.

Grotte de SAINT VIT

Grotte de Vaux à NANS SOUS Ste ANNE (après le siphon)

Grotte de LANANS

Gouffre de Pourpeville à SOYE fréquenté aussi par des non-spéléos.

Baume de Gonvillars à SAULNOT (interdire l'accès du réseau fossile! ...)

Grotte de la Tullerie à GONDENANS MONTBY (présence également de Chauves-souris)

Gouffre du petit Siblot à OUGNEY DOUVOT.

Grotte des Cavottes à MONTROND LE CHATEAU. Une poubelle installée à l'extérieur est vidée régulièrement par les spéléos locaux.

Grotte des Faux-Monayeurs à MOUTHIER (dessins récents à l'entrée)

Gouffre du petit Château à BESAIN (39) Tags ! ...

Gouffre du petit papa à BESAIN - Casse de concrétions !

Borne aux Cassot à NEVY SUR SEILLE

Grotte des Cuisines à CUVIER

Des dégradations importantes sont également à signaler au niveau des aménagements des cavités touristiques qui sont très rarement réalisés dans les règles de l'art.

Aven de Beaumain - Grotte des Moidons

Grotte d'Osselle

Gouffre de Granges Mathieu

Grotte de la Borne aux Cassot - essais d'aménagement, il reste encore de la ferraille.

Baume du Mont à REUGNEY (cette échelle est-elle nécessaire ?)

POLLUTIONS ET DEGRADATIONS A L'INTERIEUR DES CAVITES

Emmanant des spéléologues eux-mêmes

Les spéléologues causent eux-aussi des dégradations sous terre. Ceci est plus particulièrement visible dans des cavités dites "classiques" possédant une forte fréquentation.

Les cavités suivantes sont signalées et mériteraient une attention toute particulière au niveau de la sensibilisation :

Gouffre de Pourpeville à SOYE : chaux de carbure et déchets

Gouffre du Petit Siblot à OUGNEY-DOUVOT : souillure et casse de concrétions

Grotte de BOURNOIS, Grotte de LANANS : surfréquentation

Grotte des Biefs Bousset à DESERVILLERS, Grotte des Cavottes à MONTROND LE CHATEAU,

Baume du Mont à REUGNEY ...pour des raisons identiques à celles concernant les cavités citées ci-dessus.

Dans le Doubs on rappelle également la casse à la grotte

du Crottot à ROMAIN.

Pour ce qui est du jura, toujours avec les mêmes motifs invoqués (souillures, chaux de carbure, déchets divers, mégots,...) les cavités suivantes sont citées :

Borne sur Cassot à NEVY SUR SEILLE

La rivière souterraine de la BALME D'EPY

Les solutions préconisées face à ce problème interne au milieu spéléo peuvent se résumer ainsi:

SENSIBILISATION : des spéléologues locaux certes, mais il semble que ces derniers sont conscients du problème. Nombreux sont ceux qui ont déjà participé à des opérations de dépollution. Reste les autres, très nombreux, qui fréquentent notre région. Il y a les français et également les étrangers. Des contacts pourraient être pris avec certaines fédérations nationales dont les membres viennent fréquemment en Franche-Comté.

Il faut également soutenir l'E.F.S. dans son rôle d'éducation des initiateurs, moniteurs, ... sur ce sujet afin que des répercussions puissent s'en ressentir à la base. Les opérations de dépollutions ne peuvent se concevoir que s'il y a une sensibilisation en parallèle (presse interne, panneaux, poubelles aux entrées... mais qui s'en occupera?)

NETTOYER. Certaines cavités mériteraient un lifting. Mais attention, voir ci-dessus. Une action particulière est proposée pour la grotte de la Crochère à AUTECHAUX-ROIDE ou il reste des fils électriques suite à des travaux de désobstruction.

Le nettoyage des concrétions reste, semble-t-il une opération délicate.

LE ROLE EDUCATIF AU SEIN DES CLUBS

Les éléments apportés dans chacune des enquêtes à ce sujet ont été particulièrement développés. Et même s'ils se rejoignent ils montrent bien que les spéléologues qui pratiquent leur activité au sein d'un club fédéré sont tout de suite formés et sensibilisés à la préservation des sites souterrains.

Au sein des groupes spéléologiques:

ON DONNE L'EXEMPLE; on déchaule dans un sac, on remonte des déchets, on ne fume pas, pas de pose de cheville "spit" s'il y a possibilité d'un amarrage naturel, on ne dérange pas inutilement les concrétions, on évite les repérages et balisages artificiels, on ne dérange pas inutilement les chauves-souris,...

ON SENSIBILISE en rendant attentif et faisant en sorte que les réflexes puissent être pris.

ON EXPLIQUE. Il est toujours mieux de savoir pourquoi on fait une chose : pollution des rivières, dérangement de la faune, dégradation de sites souvent très beaux,...

autant d'éléments qui peuvent résulter d'un non respect des exemples cités plus haut.

ON INVITE LES NOUVEAUX A SE FORMER, pour

qu'ils puissent devenir eux aussi des éducateurs (stages EFS, stages locaux-archéologie, pour faire attention en désobstruction,...)

REAGIR EN CAS DE "FLAGRANT DELIT"

Face à un groupe explorant le sous-sol et n'ayant pas une attitude correcte, la plupart des spéléologues qui ont répondu à l'enquête réagirait, avec plus ou moins de vigueur.

Mais il reste qu'il y a une marge entre l'intention que l'on a et l'attitude que l'on aura face à un cas réel s'il se présente.

Par ailleurs, comment éduquer des gens qu'on ne connaît pas Pour certain il faudrait être très dur. Pour d'autres c'est simplement de l'inattention et il conviendrait mieux d'avoir une attitude pédagogique. il n'est pas facile de faire passer le message avec certains.

Il semble qu'il faut expliquer et surtout insister pour que le groupe adhère à la FFS, là ou les spéléologues sont plus conscients du problème.

3 exemples concrets ont été apportés dans l'enquête :

1) A la grotte du Mémont? un club a obligé des jeunes vandales à replanter deux stalagmites arrachés. Après des explications, un des jeunes a adhéré au club.

2) Dans une cavité un spéléologue a confisqué du vernis à ongle qui servait à marquer les murs !

3) Une spéléologue ayant retrouvé les auteurs d'un graffiti dans la grotte de Bournois, les a ramenés sur place et les a aidés à nettoyer.

POUR MIEUX AGIR FACE A CE GENRE DE PROBLEME

Des idées et des propositions ont été faites, les voici :

SENSIBILISATION:

Distribuer des tracts gratuits aux spéléos (refuges, gîtes, clubs)

Panneaux de sensibilisation aux entrées des grandes classiques.

Faire participer un grand nombre à des opérations de dépollution (éduquer par les bras)

Note d'information jointe à la carte de chaque adhérent.

Inscription de ce sujet à l'ordre du jour des AG.

Conférences, diapositives, livres, brochures, tee shirt, pin's

comparer (pour les nouveaux) un réseau ancien et un réseau récent.

Réaliser des autocollants ou fiches avec les 10 commandements pour une spéléologie propre.

Viser en sensibilisation, surtout le public spéléo attiré par l'unique aspect sportif de l'activité.

Veiller aussi à la protection des abords des cavités (déchets, clôtures, partage des véhicules sensibiliser les spéléos aussi à ce niveau.

Offrir aux spéléos un grand débat sur la pollution.

SE DOCUMENTER

Pour mener certaines actions de sensibilisations citées plus haut il serait bon d'avoir des livres, des films vidéo,

Certains souhaiteraient posséder une bonne remise à jour des textes réglementaires

FORMER LES FORMATEURS

Promouvoir la participation aux stages EFS.

Qu'un temps des stages soit réservé exclusivement à ce sujet et que les moniteurs aient une attention continue sur ce problème.

Il serait bon d'avoir un article clair, concis, et motivant dans ce domaine dans notre revue fédérale SPELUNCA.

FEDERER LES NON-FEDERES

Les spéléologues fédérés ont pour la plupart, conscience du problème. Ce n'est pas le cas des autres qui n'ont pas de moyens d'informations et de formations. Il faut donc soutenir les démarches qui permettent de fédérer des gens qui ne le sont pas.

AUTRES SUJETS LIÉS A LA PROTECTION DU KARST

Pollutions de surface ayant des répercussions sur le milieu souterrain

Sur ce point, beaucoup sont d'accord pour affirmer qu'il s'agit de l'une des causes principales de pollution des eaux souterraines. Epanchages de lisier, engrais, résidus industriels, ... tout cela se retrouve sous terre. La couleur de l'eau et son odeur, les mousses à la surface des cours d'eau souterrains sont autant de signes qui ne trompent pas.

Le problème, de l'avis de plusieurs réponses, est complexe et mérite une solution plus globale. On touche ici aux questions économiques et politiques. Des orientations prises en haut-lieu ont conduit au soutien d'une certaine agriculture et d'une certaine industrie. La réorientation, ne se fera pas du jour au lendemain. Mais petit à petit les choses avancent. De plus en plus de citoyens sont sensibilisés et se sentent concernés. Des projets nationaux et européens voient le jour au niveau de productions respectant mieux le milieu naturel. Des efforts sont fait par exemple dans la collecte des huiles de vidanges ou pour la mise en place de réseaux d'assainissement sérieux.

On peut toutefois regretter des faits comme le black-out total sur la pollution accidentelle par hydrocarbure des Trous du Renard à LA CHEVILLOTTE.

On cite également différents exemples dans lesquels on voit bien qu'une intervention serait délicate car elle pourrait entraîner des licenciements : porcherie proche d'Ornans dont la fosse à lisier déborde par temps de pluie, élevage de volailles à côté duquel se trouve un véritable lac de défécations, ...

Il n'est pas facile d'intervenir et d'écrire aux autorités. D'autant plus que dans notre cas, si nous voulons mener une action au titre de la protection du milieu, il serait nécessaire de procéder à diverses opérations permettant de prouver la relation entre les pôles de pollutions et les réseaux souterrains.

Faune.

Bruit, lumière, ... le passage des spéléologues dérange les chauves-souris. Mais est-ce vraiment là la menace principale qui pèse sur elles. Les insecticides répandus dans la nature atteignent directement la base de leur alimentation. De plus des exemples concrets seraient à apporter au dossier. Malgré l'importante fréquentation de grottes comme la Baume de Poligny ou grotte de Chenecey-Buillon, il y a toujours d'importantes colonies de chiroptères. Par ailleurs certains pensent qu'il y en a moins, d'autres sont d'avis contraire. Les renseignements à ce sujet sont trop diffus pour avoir des certitudes.

Il existe toutefois un constat chez les spéléologues qui ont répondu à l'enquête : on connaît trop peu le sujet.

Il serait donc intéressant de soutenir des démarches d'information sur cet animal que nous rencontrons lors de nos explorations.

Il serait également souhaitable de sensibiliser toutes les personnes fréquentant le sous-sol (spéléos et non-spéléos) à la protection de ces animaux ; ce qu'il faut faire et surtout ce qu'il ne faut pas faire. Ne pas toucher, passer rapidement pour ne pas les déranger tout particulièrement lors de l'hibernation, ... Cela peut se faire par des dépliants, des articles concis dans les bulletins lus par le public spéléo, des pancartes aux entrées des cavités.

Archéologie

On constate (ou a constaté) des tensions entre spéléos et archéos. Le problème est souvent lié à l'accès de la cavité. Toutefois, en particulier dans le Doubs la situation semble mieux maîtrisée à l'heure actuelle. Des contacts pris avec les Services Régionaux d'Archéologie qui ont participé à des stages orientés vers les spéléologues (sensibilisation aux problèmes, détection d'indices, ...) ont permis d'entrer dans une aire de collaboration. La présence dans le milieu de l'archéologie d'anciens spéléologues favorise aussi ce bon climat. Même si tout n'est pas résolu, on a fait un grand pas.

ACTIONS FACE AUX REPERCUSSIONS DES ACTIONS DE PROTECTION

Etes vous gênés par les actions de protection. Avez vous des craintes à ce sujet ?

La grande majorité des réponses est très claire à ce sujet. La crainte principale du spéléologue est l'interdiction : fermeture, réglementation, ...

Donc comme le suggère l'une des réponses, il faut une grande prudence en ce domaine. Les décisions doivent être "collégiales". Des actions de protection doivent être menées mais il faut veiller à ce que le monde souterrain reste accessible à tous.

L'extrémiste est un risque concret et on en connaît les conséquences. Les "fanas" de la protection donne également une mauvaise image de la spéléologie. Il faut donc une attitude objective et réfléchie.

Il y a également une méfiance vis à vis des réglementations et décrets mis en place sans concertation

avec les spéléos qui sont ceux qui connaissent le mieux les problèmes. Nous ne sommes pas assez pris au sérieux et pas assez reconnus.

Il est signalé également que l'accès à certaines cavités est interdit, ... pour que nous ne puissions pas constater les pollutions.

Comment concilier Protection des cavernes et Libre pratique de la spéléologie?

Mis à part une réponse évocant que la tâche est difficile, toutes les autres affirment que l'on peut tout à fait concilier protection du milieu souterrain et libre pratique de l'activité spéléologique. D'autres pensent même que les deux choses sont COMPLÉMENTAIRES. Les principales causes de pollution du milieu souterrain sont extérieures : décharges, égouts, rivières souterraines polluées par des épandages, des engrais, des agglomérations,... Les spéléologues sont les mieux placés pour agir. Une réponse dit même "Les spéléos doivent devenir les gendarmes du milieu souterrain". Une autre allant dans le même sens dit qu'il ne faut pas laisser les administrations agir seules en ce domaine.

En ce qui concerne les atteintes directes des gens qui fréquentent les cavernes, il est rappelé que des dérapages sont toujours possibles. Faut-il pour autant tout réglementer ? certainement pas car cela conduit à une société faite d'irresponsables. Les souillures sont minoritaires. Ils se trouvent souvent dans des groupes de spéléologie de "masse" mal encadrés. Il faut éviter de faire de la spéléologie un bien de consommation pour la société de loisirs, ou même un pôle de promotion régionale. C'est une activité de respect de la nature pour ceux qui ont vraiment envie de la pratiquer.

Le rôle d'éducation de l'EFS et la sensibilisation doivent être soutenu pour éviter les dérapages. L'information doit atteindre même le grand public pour qu'il saisisse l'essence de cette activité qui n'est pas seulement qu'un sport.

Gestion du patrimoine souterrain

La question était la suivante :

"Seriez vous prêt à quelques concessions pour affirmer notre rôle de responsabilité dans la gestion des richesses du sous-sol karstique ? : Mise en réserves naturelles de certains lieux particulièrement sensibles, limitation de l'accès à certaines cavités pour la protection d'un site ou d'une faune.

Sur les 26 réponses reçues, 5 expriment un refus. Les 21 autres réponses disent oui, mais bien-sûr avec des réserves.

Pour le NON, une réponse souligne le risque que de telles propositions si elles sont appliquées fassent tache d'huile. Une autre rappelle que c'est un excès et que cela ne résoud rien. Une troisième pense que l'exemple du Crotol montre que ce n'est pas une bonne idée.

Il y a ensuite les OUI ou plus exactement, pour 17 réponses, un OUI-MAIS...

Une telle démarche demande un débat large, ouvert à une consultation vraie et démocratique. On propose même un référendum auprès de tous les spéléos et les autres acteurs du monde souterrain (scientifiques en particulier). Chaque cas doit être étudié individuellement. Il faudrait que les spéléos soient directement impliqués dans l'action, et ce, pas seulement au niveau d'un club. Le contrôle du CDS ou de la ligue, expression de tous, est nécessaire.

La plupart de ces réponses exprime un accord vis à vis d'une limitation à l'accès de certaines cavités, il vaut mieux envisager des fermetures temporaires (hiver pour certaines grottes à chauves-souris) ou des accès réglementés. Beaucoup sont contre les fermetures définitives. Dans certains cas des balisages ou des panneaux d'informations suffiraient.

Par ailleurs la réglementation entraîne des problèmes qu'il ne faut pas sous-estimer:

Qui va contrôler, avec quels moyens, avec quelle couverture légale, pendant combien de temps. Y aura-t-il des privilégiés? ...

Quoi qu'il en soit, les mesures prises devraient être rationnelles et justifiées, sans équivoques,... Elles feraient suite à une large consultation et resteraient très exceptionnelles.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

A partir de cette consultation et de la synthèse qui vient d'en être faite, il est possible de faire des propositions et de déterminer des orientations susceptibles d'être soutenues par la majorité des spéléologues locaux et allant dans le sens d'une meilleure gestion de la protection du milieu souterrain.

Une constatation

60 % des clubs ont renvoyé leur enquête après l'avoir remplie. De nombreuses réponses sont également issues des responsables départementaux ou régionaux. 3 individuels ont également donné leur avis. C'est bon signe et c'est encourageant :

"ON NE PEUT PAS SE DESINTERESSER DE CETTE QUESTION"

Une proposition institutionnelle

Le nombre de réponses issues du Doubs prouve qu'il serait hautement souhaitable qu'il y ait un responsable de la commission de Protection du Karst et des Cavernes dans chaque département. Même si ses actions ne sont pas toujours visibles, sa présence est déjà un point positif. Les informations qu'il reçoit et qu'il peut transmettre, l'attention qu'il maintient sur ce sujet sont déjà des moteurs vis à vis d'une prise de conscience plus importante. **Prenons notre place dans un débat où trop souvent d'autres parlent pour nous sans nous ménager.**

Deux orientations générales

1) Spéléologie et protection du milieu souterrain sont compatibles et complémentaires. Quand le spéléologue respecte le milieu souterrain, il devient alors également celui qui sait le protéger au mieux. Il peut agir contre les agressions extérieures, en particulier dans le domaine des pollutions de l'eau, et ce, grâce à ses compétences et sa connaissance du terrain qui est irremplaçable.

2) Dans toutes les actions visant la protection du milieu souterrain, il est bon de faire preuve d'une grande prudence. Pour atteindre les objectifs, il faut bien analyser les causes et les conséquences. Il faut également ne pas hésiter à demander conseil. Les décisions doivent être prises à plusieurs et le plus démocratiquement possibles. Si une action risque de conduire à une limitation d'accès, il faut être particulièrement vigilant et faire en sorte que la décision puisse être collégiale afin que les avis de nombreuses personnes puisse être pris en compte. Il est possible souvent de trouver des solutions différentes (balisage, information,...) ou des solutions internes.

PROPOSITIONS CONCRETES

Deux types de pollution

Il y existe deux types de pollution atteignant le sous-sol :
Il y a celle dû aux activités humaines de surface et il y a celle engendrée par le passage de l'homme dans l'univers souterrain.

Il convient de bien distinguer ces pollutions externes et internes

la seconde concerne essentiellement le paysage. Elle est regrettable et dommageable :

il faut faire avancer les choses.

La première touche à la VIE même de l'homme. Il est donc VITAL d'intervenir.

LA PROTECTION DU MILIEU SOUTERRAIN FACE AUX POLLUTIONS DE SURFACE

Introduction

Les spéléologues devraient être les témoins des pollutions des eaux souterraines. Ils doivent pouvoir participer à la surveillance de la qualité de l'eau. Ils sont les mieux placés pour déterminer la provenance de telle ou telle baisse de qualité apparaissant à telle ou telle résurgence. En déterminant les causes nous pourrions mieux dénoncer en expliquant le comment, le pourquoi et les conséquences. Ce genre d'action réfléchi ne peut que donner une bonne image de notre activité.

Actions sur le terrain et sensibilisation.

Des actions de nettoyage d'entrée de cavité (décharges) semblent possibles en plusieurs endroits dans notre région.

Il serait bon que les collectivités et la population locale soient parties prenantes et participent à leur niveau à ces nettoyages.

Ces actions doivent être accompagnées d'une sensibilisation : exposition, réunion d'information, participation des médias.

La réalisation d'un film vidéo permettant d'introduire un débat serait utile.

Il serait également intéressant d'avoir une plaquette "grand public", mais régionale sur le sujet. Elle pourrait être distribuée à ces occasions.

Ces documents pourraient venir en complément de ce qui existe déjà (documentation FFS, photo-exposition du CDS 25)

Ces éléments pourraient être utilisés aussi lors des rencontres n'ayant pour but qu'une information ou lors d'expositions réalisées par les spéléos à l'occasion d'évènements particuliers (découverte de cavités,...)

Pour conduire des actions de sensibilisation, il faut des appuis pédagogiques, mais il faut aussi que les spéléologues aient entre leurs mains différents documents leur permettant de mieux connaître les problèmes et de mieux réagir. Une plaquette avec les différents textes de lois faisant référence à la protection du milieu souterrain serait utile. Celle de l'EFS pourrait être complétée. Il est important que nous ayons des choses claires si nous voulons bâtir des dossiers sérieux et efficaces.

Dans un autre ordre d'idée, des dossiers présentant aux élus le karst et l'hydrologie souterraine de leur commune pourraient également avoir un effet positif. La tâche est importante mais les populations se sentent plus concernées quand on leur parle de quelque chose qui leur est proche. Pour atteindre cet objectif, il faut soutenir les Clubs dans leurs projets concernant des colorations. De telles actions peuvent aussi être l'occasion de rencontrer les gens et de leur expliquer le pourquoi de ces opérations.

Montrer la beauté du karst et expliquer son fonctionnement interne peut être aussi éducatif que dénoncer les atteintes à l'environnement. Il est bon de soutenir ce type de démarche.

LA PROTECTION DU MILIEU SOUTERRAIN ET SA FREQUENTATION PAR L'HOMME

Introduction

La spéléologie n'est pas un bien de consommation pour la société de loisir.

La spéléologie est : - découverte d'un monde hors du commun

- activité sportive avec des techniques de progression adaptées permettant l'exploration des cavités
- Pénétration d'un milieu naturel qui possède ses fragilités et doit être respecté

- loisir qui permet à ses pratiquants d'élaborer leur personnalité et qui leur permet également de se situer comme être social.

- science qui apporte à l'homme des éléments de réponse aux questions relatives à son histoire (géologie) et à son avenir (hydrologie)

Propositions

Face aux dégradations et aux souillures commises à l'intérieur des cavités il est possible de faire les propositions suivantes :

- Soutenir l'EFS dans sa démarche d'éducation et de formation.
- Sensibiliser les spéléos fédérés et les spéléos "amateurs" par des tracts, panneaux, brochures, autocollants, articles, conférences, débats, ...
- Faire de temps à autres des opérations de dépollutions. Elles permettent de se rendre compte concrètement des problèmes et d'y être plus attentifs.
- Des actions doivent être conduites auprès des personnes non-fédérées qui fréquentent le sous-sol de notre région afin qu'elles prennent conscience de l'attention que chacun doit porter sur ce sujet : panneaux, rencontre, et discussion sous terre...
- Il faut également prendre des contacts avec les fédérations étrangères afin qu'elles soient réceptrices aux actions menées dans notre région.
- Il est bon de pouvoir débattre en Club, en CDS, en Ligue de sujets comme "l'affaire Barrier", "l'affaire J.Truel", la compétition en spéléologie, les aménagements touristiques,... Des positions communes pourraient être prises et partagées. Ce genre de discussions peuvent conduire chacun à se sentir concerné par la protection du milieu.

Faune

Les chiroptères ne constituent pas la seule faune vivant dans notre sous-sol. Mais il s'agit de l'espèce la plus représentative et la plus connue. Des démarches visant à une sensibilisation de ceux qui fréquentent les grottes et les gouffres serait souhaitable : information (dépliants, articles, exposition, ...) et sensibilisation.

Archéologie

Rares sont les spéléos qui ont des compétences en ce domaine. Il convient donc plutôt de les informer sur ce qu'ils peuvent rencontrer sous terre afin de collaborer avec les archéologues et de créer des liens cordiaux. Le type de stage de sensibilisation mis en place dans le Doubs pourrait être programmé en d'autres endroits dans la région.

Benoît Decreuse

EFS, Journées d'études, octobre 1993 Libre pratique de la spéléo

Compte-rendu du groupe de travail

Le problème de la libre pratique, qui n'est pas limité à la commission enseignement, est un des messages importants enseignés lors des stages EFS. De plus, compte tenu de l'urgence d'actions préventives, il a semblé opportun de réunir quelques réflexions à ce sujet.

. Causes les plus courantes de fermetures de cavités avancées par leurs auteurs:

- Financiers (frais de secours)
- Sécurité (danger...)
- Pollution par les spéléos...
- Ecologie (arrêté de biotope)

Les sources des problèmes se trouvent parfois seulement entre individus ou structures spéléo.

A chaque prétexte, nous pensons que notre fédération a des arguments de poids.

Mais il est à noter que très souvent, un problème d'incompréhension est à l'origine des fermetures (manque de contacts entre les représentants des pratiquants spéléos et le propriétaire privé ou municipal.

. Dans l'ensemble des problèmes de fermeture, garder la notion de quantité par rapport à l'ensemble des cavités et la région concernée (relativiser).

. L'exemple des cavités Belges, seulement accessibles aux fédérés, pose le problème des limites de l'action militante de la FFS. Défense de la libre pratique pour tous ou limité à nos fédérés, quand seulement cette solution reste possible ?

. La surfréquentation (valeur relative) existe dans certaines cavités en France, indépendamment de la nature des groupes concernés; Le choix peut parfois se poser en ces termes : répartir une fréquentation sur plusieurs sites ou la "sacrifier" à certaines cavités écoles.

. Le parallèle avec d'autres activités de plein air a été fait, en observant chez celles-ci deux phases:

-1- Phase d'organisation

-2- Puis tous les professionnels s'orientent sur la qualité, se rapprochant des discours fédéraux et pouvant créer certaines opportunités;

. Nécessité de la FFS de regrouper les documents permettant de construire un outil aux élus locaux (Clubs, CDS, CSR), afin de prévenir sinon de défendre la libre pratique :

- Information sur l'assurance d'une commune

pour les activités et leurs conséquences (secours) se déroulant sur un territoire.

- Motivation des spéléos, travaux d'utilité collective (aide au captage), grandes pollutions de surface avec effet pour le sous-sol etc...

- Conventonnement type FFS (exemple d'autres Fédés : FFVL).

- Etc...

. L'exemple de la fondation de protection du littoral Français permettant de collecter des dons nous renvoie aux idées d'achats de terrains d'accès à des cavités.

Mais il apparaît plus facile, compte-tenu de nos moyens actuels, de recenser les cavités accessibles à partir de terrains publics afin de passer des conventions à court terme.

. Les équipements en fixe, avec l'exemple de l'Ardèche, donnent à penser que l'on est plus à l'heure où il faut douter de l'efficacité des techniques, mais plus à celle de savoir comment (mois saisonniers DDJS ?), sous l'égide de qui (CDS !) et dans quelle limite (liste des cavités écoles).

D'après les notes de Jacques GUDEFIN

Etude des canyons

La pratique de la descente de canyons évolue, elle attire de plus en plus d'adeptes. Aussi, elle inquiète les autres utilisateurs et les associations de protection de la nature quant à la préservation de leur environnement. La commission canyon a étudié un projet de mémoire de niveau universitaire pour deux stagiaires qui auront, à travers une étude géomorphologique et biologique, à mettre en évidence l'impact anthropique sur les canyons. Ce stage se déroulera dans les canyons des versants français et espagnols des Pyrénées.

D.S.

Guano et chauves-souris à la grotte d'Arcy / Cure

Mercredi 9 novembre 1993, je recevais un appel téléphonique de Monsieur de la Varende, propriétaire de la grotte d'Arcy / Cure, ex-concitoyen (j'ai en effet habité cette localité pendant deux ans). Nous nous connaissons et je l'avais rencontré dans le cadre des travaux de prospection et inventaire chiroptérologique local dont je

m'occupais alors dans le département de l'Yonne. Aujourd'hui, souhaitant compléter certaines autres recherches en cours dans sa grotte, il désire des informations supplémentaires à propos de chauves-souris. Rendez-vous est pris au 13 novembre et c'est en tant que déléguée chiroptères aux commissions Environnement et Scientifique de la FFS que je m'y rends, accompagnée de Jean-Pierre Petit.

Monsieur de La Varende nous entretient des recherches archéologiques qui se poursuivent activement depuis la découverte fortuite de peintures préhistoriques, au fond de la partie visitable de la galerie ouest. Depuis deux tas de guano conséquents ont été découverts dans cette galerie, mais si compacts qu'ils étaient restés ignorés jusqu'alors, bien que signalés dans la littérature. Ce sont des vestiges sans doute très anciens puisque la ou les colonie(s) de reproduction, qui en furent responsables, ont disparu depuis longtemps. On nous assure qu'il n'y en a pas d'équivalent dans la galerie Est, protégée de fait, puisque non accessible aux touristes ni à quiconque d'autre, étranger au site. Deux prélèvements ont été réalisés dans ces tas de guano (que l'on nous autorise à photographier) par les archéologues et chercheurs du CNRS qui travaillent sur la grotte actuellement : ils y ont découvert des pollens en quantité très importante et poursuivent leurs analyses.

Il serait intéressant de connaître les espèces de chauves-souris présentes sur le site actuellement, en hibernation, en période estivale, et peut-être en apprécier l'importance. C'est pour cette raison que je sollicite auprès de M. de La Varende l'autorisation de prospecter en plein hiver (pour avoir le maximum d'animaux) et en été la Grande Grotte, ainsi que la Grotte des Fées voisine (connue aussi pour ses chauves-souris, les membres de l'association voisine CORA, autorisée et habilitée à poursuivre des travaux archéologiques et spéléologiques sur le secteur, le confirment), ceci afin de dresser l'état des lieux actuel de la présence des chauves-souris. On peut envisager de procéder à une ou plusieurs séances de capture nocturne, en été, afin de compléter les données visuelles.

Quant à l'étude du guano, il semblerait qu'une telle recherche n'ait pas encore été effectuée. Aussi il serait instructif de pouvoir comparer des travaux et leurs résultats. **Nous contacter pour tout renseignement utile à ce sujet.**

Annie Porebski

Le tour des régions

ILE DE FRANCE

Thierry Geyer, responsable de la commission pour le COSIF, monte un projet de réalisation de sacs poubelles en reprenant à plus grande échelle l'idée des spéléos de l'Aude. Bonne idée, il faut l'aider à trouver des finances.

D.S.

RHONE-ALPES**CDS 73 - A.G. de décembre 1993**

B. Talour est plus particulièrement chargé du suivi sur la Chartreuse. Le point est fait sur les sommes allouées dans le cadre d'un contrat touristique en Chartreuse. Concernant la réserve, une 2^e enquête publique a vu le jour suite à l'intervention des chasseurs. Il n'y a pour 1994 aucun élément nouveau concernant la pratique de la spéléo en Chartreuse.

MARGERIAZ : les projets d'extension du stade de neige de la bergerie vers Baban ont occasionné notre intervention au côté d'associations des Bauges concernées par le problème. Un document rappelle les points de vue sur la question (ils sont disponibles auprès du CDS). Nous ne sommes pas contre les améliorations du stade de neige mais pas n'importe où, ni n'importe comment. Les aides promises par le Conseil Général sont confirmées par M. Barnier, elles sont de l'ordre de 10 millions de francs, d'ici à l'an 2000...

Lors d'une réunion avec le Directeur de cabinet du Préfet concernant l'organisation des secours, nous avons abordé le problème de la sécurité des skieurs dans les stations établies sur des domaines karstiques. Le Margériaz étant la plus belle illustration savoyarde.

CARRIERE DE BELLECOMBE : nous avons reçu au bout de 3 ans la réponse du tribunal administratif de Grenoble qui estime que nous sommes hors délais. Les problèmes de fond ne sont donc pas traités.

Au printemps 1993, la commission départementale des carrières a statué sur une demande de modification des phases d'exploitation émise par l'exploitant. Au programme une délibération du conseil municipal de Bellecombe demandant une modification de l'altitude du carreau de la carrière (ramené à 30m plus haut que prévu), changeait les données du problème. Le préfet a donné jusqu'à l'automne 93 un délai pour statuer avec des éléments d'appréciations à fournir par la société des carrières concernant les incidences sur le réseau hydrologique. Affaire à suivre...

NETTOYAGE DE LA GROTTA A MANDRIN : le 5 décembre 1993

Au vu des nombreux graffitis et peintures en tous genres exceptés préhistoriques, nous avons procédé à la remise en état de cette cavité. Courriers en préfecture, commune, presse... et surtout auprès des spéléos qui sont venus en nombre suffisant pour que le nettoyage soit assuré en une journée. Plus de 20 participants ont modifié les lieux de façon satisfaisante. De multiples techniques ont été essayées

et font l'objet d'un compte-rendu par Fabien Hobléa. Nous avons noté par la même occasion quelques équipements fixes plus que douteux (fil clair en main courante).

LA BALME A COLOMB a subi fin novembre début décembre des préjudices graves (pillage et destruction de secteur gardé vierge). Fabien Hobléa a constaté les dégâts le 4 décembre. La commune a porté plainte. Michel Philippe nous a fait savoir que le ministère porterait plainte. Une visite et enquête sur place avec la gendarmerie sera fixée. Cette enquête a eu lieu le 23 décembre 1993 avec la gendarmerie des Echelles en présence d'un représentant du Service Régional d'Archéologie de la région, de M. Philippe et du CDS de Savoie représenté par C. Dodelin, M. Papet, F. Hobléa et J.M. Rutard. Le CDS 73 demande que la FFS porte plainte dans cette affaire.

Il demande au président du CDS de saisir le bureau de la FFS pour cette question. Le 3 janvier 1994, C. Dodelin en tant que président du CDS a porté plainte contre X à la gendarmerie des Echelles.

RAPPEL : en cas de découvertes fortuites d'ossements concernant de la faune, il faut avoir le bon réflexe : prévenir les milieux officiels en l'occurrence Michel Philippe ou bien prévenir le bureau du CDS 73 qui vous aiguillera sur le bon interlocuteur. Nous avons malheureusement trop d'expériences malheureuses dans ce domaine, ne pas taper à la bonne porte est désormais impardonnable.

Christian Dodelin

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Au mois de juin 1993, le CDS de l'Aude participait aux "Lauriers de l'Environnement", concours organisé conjointement par le ministère de l'Environnement, Dupont de Nemours et le Point. Ce CDS a gagné une bourse de 2500F grâce au projet de dépollution de l'Aven des Milhères (Massif de la Clape). Bravo !

D.S.

ALSACE

Les 2/3 de la spéléologie se pratiquent dans les anciennes mines qui représentent un patrimoine archéologique intéressant. Elles subissent des dégradations dues essentiellement aux pillages de minéraux. Voilà 2 raisons qui amènent les municipalités soutenues par les associations de

protection de la nature à décréter des réglementations draconiennes. Ainsi, qui en font les frais ? pas les pilleurs ou les promeneurs occasionnels mais les groupes spéléos organisés qui ne peuvent se permettre d'enfreindre une réglementation sans mettre en péril leur crédibilité. Alors, on explore moins, on découvre moins, on étudie moins, on visite moins, mais on pille toujours...
D.S.

MIDI-PYRENEES

Gouffre d'Esparros : à la suite du classement au titre des sites en 1977 et de l'arrêté du 4 juin 1989 fixant les conditions de visites, on pouvait penser que la FFS serait le partenaire des pouvoirs publics lors des négociations concernant tout projet d'activité dans ce gouffre. Or, il faut savoir qu'un classement permet aussi de promouvoir l'intérêt économique d'un site (si on classe c'est que le paysage en vaut la peine et peut donc être économiquement viable). A l'heure actuelle, les spéléos locaux représentant officiellement la fédération n'ont plus l'autorisation de pénétrer dans ce gouffre, mais les démarches d'aménagement touristique évoluent sans eux et bientôt des milliers de personnes pourront, chaque année, parcourir sans aucun effort cette cavité.

D.S.

AQUITAINE

A.G. de mars 1993

CDS 40 - responsable : Guy Comescazes

en quatre ans, quatre actions dont une s'est terminée de façon satisfaisante: le réseau du Cros près de Roquefort.

- Trois dépollutions de doline où les spéléos ont joué les éboueurs
- Une action de sensibilisation lors des journées de l'Environnement.

Il existe actuellement six arrêtés de biotopes sur le département (spéléos non concernés). Pas d'agrément protection de la Nature au sein du CDS Landes.

Subventions obtenues:8000Fen 4 ans.

CDS 64 - responsable: Michel Douat

- Dix actions, sur la demande d'organismes publiques, en deux ans.
- Pas de subventions,mais des prestations par action, notamment pour des traçages. Environ 90000F

en deux ans pour ces prestations, plus 15000F (Convention DDAS-CDS 64) pour de nouveaux traçages.

- Pas d'arrêtés de biotope; sur les canyons on ne sait pas (mais on se renseignera!).
- Deux associations agréées Protection de la Nature au sein du CDS : l'ARSIP et le spéléo-club de Baudreix.

Problème actuel rencontré pour les traçages:les laboratoires qui font du quantitatif pour la restitution de la fluorescéine dans la région sont à Périgueux et Bordeaux. L'Arsip dispose seulement de matériel pour des analyses qualitatives.

CDS 33 : pas de Responsable Intérim assuré par Didier Frei

- Les actions de sensibilisations sont menées essentiellement par le GESA et des interclubs : rien au niveau du CDS.
- Le GESA travaille actuellement à la réalisation d'une plaquette sur l'eau.Ce travail est subventionné par la DIREN, le Conseil Général, et l'agence Adour Garonne(9000F).
- Pas d'agrément CDS.

CDS 24 - responsables : Francis Roche et M.Deleron

- Participation aux Journées de l'environnement : dépollution d'une cavité "taguée" par des moniteurs de CVL et nettoyage avec P.Vidal et J.M. Rainaud.
- Négociations délicates avec les propriétaires pour les accès ou des travaux de protection sur de grands réseaux du Périgord : Sarconnat,La Miette,La Reille.
- Relation avec des associations de protection de la Nature:

ENVIRONACT : réalisation commune du "guide de l'écocitoyen",

EPIDOR : protection de la rivière Dordogne.

- Travaux de sensibilisation et d'information auprès des communes (projets 93).
- Diffusion aux clubs de fiches pour remontées d'information
- Participation aux journées d'Olargues.
- Travaux de Francis Guichard : conférences-actions de sensibilisation dans la Sarladais
- Pas de subvention en 1992.
- Demande d'agrément Protection de la nature en cours pour le CDS 24

En Conclusion:une commission en pleine évolution positive.

CDS 47 - responsable Michel Gandin

-Depuis la recherche de pollution du Pica:(1989-1990),la motivation est retombée chez les spéléos. Aucune action en 1991 ni en 1992.

-Financement privé : CISE pour le Pica, soit 16000F en trois ans.

-Pas d'agrément du CDS. A noter: conseils spéléos appréciés de la DDA.

Extrait d'Infos Aquitaine

FRANCHE-COMTE

La Beaume des Crêtes : la ligue spéléo de Franche Comté a réussi à contrecarrer un projet d'aménagement touristique dont la mise en oeuvre aurait été vouée à l'échec. Elle a été soutenue par quelques élus mais aussi par le CROS, Jeunesse et Sports et la préfecture du Doubs. Elle a proposé une alternative avec l'aménagement de sentiers karstiques sur l'exemple de celui de Mérey/Montrond.

D.S.

A l'étranger**ESPAGNE**

Le gouvernement espagnol envisage d'interdire l'accès à la grotte glacée Casteret. Une interdiction de plus dans le Parc National d'Ordessa - Monte-Perdido, pourquoi?

La libre circulation individuelle n'est pas un enjeu économique. Il est facile de réglementer car on ne risque pas de subir la pression des lobbies financiers. Ne courons pas le risque d'accepter cette décision et de voir un jour cette zone plus facilement accessible mais pas gratuitement...

D.S.

Rencontres

*5ème Rencontres Chiroptères de la
S.F.E.P.M.
Bourges (18) - 11 et 12 décembre 1993*

S.F.E.P.M. : Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères

Compte-rendu:

- Annie Porebski, Déléguée Chiroptères F.F.S.

- Jean-Pierre Petit, Participant

(115 présents environ sur les deux jours, Français et Européens)

L'ouverture du colloque a été suivie du *tour des régions* où chaque coordinateur régional a pu présenter succinctement les travaux chiroptérologiques de sa région : inventaires, études...

En première partie d'après-midi, tandis qu'un groupe se rendait sur un des sites du Cher où un *pont* a subi des réfections dans le respect des chiroptères gîtant dans ses disjointements (*coordination* exemplaire de la *D.D.E. et des naturalistes locaux*), un autre groupe s'initiait à l'utilisation des *détecteurs à ultrasons* sous la conduite de deux spécialistes de cette activité.

Différents *gîtes artificiels* (nichoirs) pour chauves-souris furent présentés, accompagnés d'une liste de conseils précieux quant à leur pose et leur suivi.

Une personne travaillant avec l'O.N.F. exposa ses recherches et sollicita de l'aide en matière *d'étude et de protection des chauves-souris forestières*.

Un chiroptérologue suisse présenta *l'adaptation d'un viaduc pour une utilisation potentielle par les chauves-souris*; cette intervention fut suivie de celle d'un ingénieur, spécialisé dans l'aménagement paysager, de la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône qui propose de favoriser *l'étude de la présence des chauves-souris à proximité des quelques 1400 ponts autoroutiers* que compte ce réseau sur une grande moitié Est de la France. Ceci est complété par un court exposé du représentant des Pays-Bas sur les aménagements favorables réalisés dans ce contexte, localement.

Quelques *exemples précis d'actions de protection* menées en faveur des chauves-souris furent illustrés par un représentant des *Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels* (le cas de la Grotte Chabot -36- est cité).

Des *études régionales* furent ensuite présentées: chauves-souris du Parc Naturel Régional des Vosges du nord, populations de grands Rhinolophes en Bretagne, *Plecotus austriacus* dans le Parc National de Port Cros.

Les *représentants des pays* voisins nous entretinrent de leurs études et travaux en cours: *la Suisse*, disposant d'un budget équivalent à 2,5 millions de nouveaux F.F. par an, accorde un intérêt tout particulier à la protection du grand Murin. Mais les chiroptérologues suisses ne possèdent pas de données comparatives ni de bases pour apprécier la dynamique des populations, sauf en ce qui concerne les Rhinolophidés. Aux *Pays-Bas* les recherches se poursuivent activement sur *la rage*: comprendre le phénomène et informer le public sont deux axes prioritaires.

V.H. du *Ministère de l'Environnement*, nous apprit que la *convention européenne*, dans le cadre des accords européens sur la conservation des espèces, avait été signée tout récemment par l'Ambassadeur de France en Angleterre - Grand enthousiasme du public. Puis elle présenta le cahier des charges élaboré par *l'Observatoire du patrimoine naturel*, relatif aux suivis des populations des espèces naturelles, à la refonte de l'atlas national. Réflexions aussi sur l'autorisation de capture annuelle, les demandes d'autorisation de baguage des chiroptères; tout cela suscita un débat fort riche.

JM.C du CDS 64 précisa à nos côtés la position adoptée par le CDS dans l'étude de chiroptères présents dans *une cavité des Pyrénées Atlantiques* dont le *projet d'aménagement* à des fins touristiques soulève l'indignation (légitime) des naturalistes eu égard à la population considérable de Rhinolophes euryales hibernants en ce site, sujet d'actualité abordé la veille lors du tour des régions par les naturalistes, qui avait abouti à la décision de rédiger une motion revendicatrice.

Nous présentons notre *diaporama "Spéléos et chauves-souris"*, document pédagogique destiné à compléter les éléments de l'affiche "Chauves-souris: animaux protégés" précédemment réalisée et diffusée dans la communauté spéléologique, dont la structure finale est à parachever au sein de de *la F.F.S. que*

nous représentons (nous animons également un stand à cet effet). Notre travail (Jean-Pierre Petit et moi-même) reçut un accueil très chaleureux et le Président du Groupe Chiroptères National nous en félicita au nom de la S.F.E.P.M. Ce document est sollicité pour des stages...

Le *représentant des Pays-Bas, organisateur du prochain Colloque mammalogiste chiroptérologique européen qui aura lieu en son pays en 1996, nous invite à venir le présenter*, ce à quoi nous acquiesçons.

E.G. du *Secrétariat Faune Flore* précisa le contenu de *la directive habitats et son réseau Natura 2000*, qui entrèrent en vigueur en juin 94. En résumé il s'agit de toutes les dispositions administratives mises en place au niveau européen, et par suite national (via les D.I.R.E.N), pour dresser des inventaires de sites protégés et à protéger, dans le but de maintenir la biodiversité. Directives complexes, aux procédures déjà en retard, qui bousculent un peu tout le monde et demandent que l'amateur se prépare à ces exigences...Débat très motivé dans la salle. (Remarque personnelle: les structures naturalistes et européennes vont très vite, semble-t-il; le monde spéléo, concerné de très près par ces actions, par ses mentalités et ses actes, ne doit pas, au risque de se discréditer, rester en marge de ces dispositions!)

Y.T. et S.A. présentèrent *les symposiums et colloques mammalogistes internationaux*, en dressant un historique circonstancié, et rendirent compte de celui d'Evora qui eut lieu au *Portugal en août 93* (au cours duquel S.A, représentant S.F.E.P.M, exposa, à notre demande, notre affiche "Chauves-souris: animaux protégés"). La S.F.E.P.M. déplore la trop faible participation française à ces rencontres, qui frise le ridicule, (NB: nous serons des prochaines rencontres de ce type, aux Pays-Bas en 96!) et tente d'en trouver les raisons. On recommande aux Français de préparer des posters pour ces manifestations qui attirent de nombreux étrangers, et de les doubler d'une communication écrite, même en français, si on ne maîtrise pas la langue anglaise souvent requise, pour mémoire dans les actes.

La *motion* suggérée sur le site d'hibernation que représente *une cavité des Pyrénées Atlantiques*, menacée par un projet d'aménagement, a été adoptée à l'unanimité par vote, après que nous y ayons fait ajouter notre volonté de participation et est ainsi libellée en son extrait le plus significatif: "...demande qu'aucun aménagement ne soit entrepris sans qu'une concertation avec les spécialistes chiroptères de la S.F.E.P.M. et responsables des structures

spéléologiques fédérales décentralisées (Comité Départemental de Spéléologie 64) ne soit menée." (Remarque personnelle: car nous devons être reconnus partenaires !)

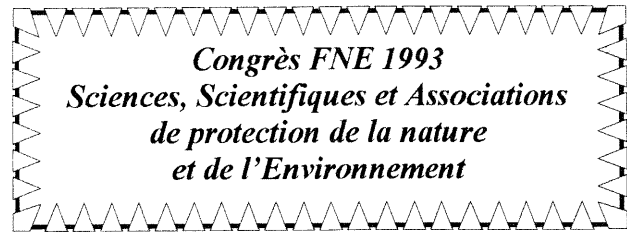
Mise à jour du *réseau "S.O.S. chauves-souris"* (créé en 1984 à l'initiative de la Frapna Isère), propositions diverses de J.F.N. (ex: "la nuit des étoiles filantes et des chauves-souris" en août, projet médiatique),

réflexions sur *la structuration du groupe Chiroptères national de la S.F.E.P.M.*,

et dernières communications sur les sauvetages de chauves-souris réalisés par Y.S.D, sur les techniques de capture, clôturèrent ces rencontres très fertiles dimanche, en fin d'après-midi.

N.B: La tenue de *notre stand*, même modeste, et *notre présence*, fidèle depuis quelques années à ces manifestations annuelles, est un élément particulièrement important de COMMUNICATION car il ne faut pas se leurrer: le monde spéléo n'a pas toujours bonne presse dans les milieux naturalistes; des querelles passées nous ont très mal servis. Aujourd'hui heureusement, *les mentalités évoluent de part et d'autre et doivent évoluer*. C'est en montrant que nous existons et que nous agissons que nous favoriserons les relations. Il faut nous manifester, patiemment et intelligemment, à quelque niveau que ce soit. Une anecdote parmi d'autres: ce week-end, nous avons dû modifier passablement, j'espère, la vision de ce jeune qui affirmait péremptoirement: "J'aime pas la F.F.S..."

Nous avons le sentiment de mener un "travail de terrain" qui, bien qu'éloigné du monde souterrain concret, s'avère, nous pensons, très utile et fructueux. Et nous nous apercevons que bien souvent, un problème de protection et de fermeture de cavité est *d'abord* un problème de *communication* où les parties, tant spéléologiques que naturalistes, ne s'avèrent pas toujours innocentes. Courage! Affaires à suivre...
A.P.



Comptes rendus des groupes de travail

I- INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Portrait des partenaires face à face

Les associations : elles ont été créées face, à la fois, à une prise de conscience des problèmes d'environnement, et à un déficit de réaction du monde scientifique face à ses problèmes. Il ne faut toutefois pas oublier qu'elles ont été créées en grande partie par des scientifiques.

Aujourd'hui, c'est leur rôle social qui prédomine, mais elles sont utilisatrices de savoir (pour une reconnaissance de leurs dossiers face aux institutions) et possèdent des connaissances scientifiques très pointues dans certains domaines (botanique, ornithologie...). De plus elles ont une bonne couverture du terrain.

Les institutions scientifiques : elles sont soit privées, soit publiques.

Les institutions privées ont des sujets de recherche très orientés. Elles sont très liées financièrement à des intérêts particuliers.

Les institutions publiques ont un rôle théorique d'intérêt général; ce sont elles qui sont, en général, les partenaires privilégiées des associations, du moins pour leur savoir. Il convient de distinguer d'une part une première catégorie chargées de faire de la recherche fondamentale (CNRS, Université, ORSTOM...) et une seconde catégorie chargée de faire de la recherche appliquée (BRGM, INRA, CEA...). peut-être les associations ont-elles à choisir parmi ces partenaires ?

Constat des associations sur les institutions et sur les relations existantes

1- Grande importance du facteur humain:

il existe aujourd'hui de nombreuses relations, informelles ... beaucoup plus que des relations directes et officielles. Les

associations estiment que cela n'est pas suffisant.

2- problèmes financiers de ces institutions depuis plusieurs années :

elles sont amenées à accepter des commandes affectées qui peuvent orienter leurs libertés de résultat et de diffusion des savoirs. Il existe de nombreux exemples concrets.

3- problèmes thématique :

La part de l'écologie a, semble-t-il, diminué depuis quelques années dans plusieurs de ces institutions, aussi bien au niveau financier qu'au niveau personnel.

4- problème de vulgarisation :

il existe encore beaucoup de scientifiques réfugiés dans une tour d'ivoire, ne faisant aucun effort de transmission des savoirs. D'autres s'y essayent, mais ils sont souvent brimés dans leurs tentatives d'ouverture par leur propre institutions (et ce, malgré les "promesses" du précédent ministre de la recherche, Hubert Curien).

*propositions***Les associations ont à se situer dans un rôle d'interface :**

-interfaces actives, devant agir, influencer, et non seulement transmettre des savoirs (cela peut être notamment pourvoyeur de thèmes de recherche pour les institutions scientifiques)

-interfaces bi-directionnelle, permettant un véritable échange de savoirs, d'attitude, de culture, de démarche, de demandes ..., entre les institutions scientifiques et la société civile.

les associations demandent un rééquilibrage des moyens mis en oeuvre dans les institutions scientifiques en fonction des domaines de recherche.

il faut redéployer les domaines liées à l'écologie.

les associations proposent de créer des institutions alternatives en leur sein :

l'exemple de la CRIIRAD peut servir de modèle. Ces institutions ne seraient pas des groupes de recherche fondamentale, mais plutôt des groupes d'études, des contre-experts.

Rapport présenté par *Frédéric Lisak*

II- SCIENTIFIQUES EN ASSOCIATION**Présence et rôle des scientifiques dans nos associations**

Nos fédérations et associations de défense de la nature et de l'environnement comptent beaucoup de scientifiques militants. Leur motivation est liée à leur sensibilité pour la protection de la nature et à leur souci de défendre une cause d'intérêt général. En même temps, leur compétence scientifique est une garantie d'objectivité, elle permet aux associations de fonder leur actions sur des bases sérieuses et leur confère leur crédibilité.

En même temps, ces scientifiques militants exercent une fonction de conseil de la citoyenneté en aidant les petites associations de base.

Difficulté des scientifiques militants

Les scientifiques militants se heurtent à un certain nombre de difficultés :

- au problème de la double casquette scientifique et associative quand ils interviennent dans des comités,

notamment des comités scientifiques,

- au caractère très sectoriel des milieux scientifiques par opposition au caractère global de la réflexion et de la recherche associative,

- au manque de disponibilité pour ceux qui font à la fois de l'enseignement et de la recherche,

- à la conséquence des deux phénomènes précédents : la pénalisation qui s'ensuit pour les scientifiques associatifs au niveau de l'évolution de leur carrière professionnelle,

- à la récupération du travail des scientifiques associatifs par des organismes qui en devient le sens en sectorisant les connaissances ou par des bureaux d'études qui les exploitent financièrement,

- à la difficulté d'intégrer l'écologie scientifique dans l'économie dans la mesure où la première entraîne une remise en cause de la seconde et vice-versa.

Propositions du groupe

Le groupe demande :

- pour les militants représentant les associations dans des commissions le droit au congé de représentation : cela permettrait à un certain nombre de scientifiques d'y représenter leur association,

- pour les universitaires scientifiques : la reconnaissance du militantisme associatif (action d'intérêt général et patrimonial) au moins au premier niveau dans les universités pour l'évolution de la carrière par la possibilité d'attribution de points prenant en compte les activités militantes au sein des associations.

Inversement, il faut éviter que des scientifiques non militants, ayant "fait carrière", chapeautent les associations.

Pour éviter l'exploitation financière du travail des scientifiques associatifs il y a lieu de demander que l'association perçoive une contrepartie financière des travaux de recherche communiqués.

*Le groupe demande par ailleurs que soient accordés aux associations **des moyens** leur permettant :*

- de disposer de postes d'attachés scientifiques salariés offrant des emplois notamment parmi les nouvelles formations en environnement,

- d'offrir aux militants d'acquérir des techniques de communication. Ceci aiderait en particulier les scientifiques à mieux diffuser leurs connaissances dans un langage accessible à tous,

- de proposer dans les divers milieux socio-professionnels des formations intégrant l'environnement.

L'apport des associations

Les associations apportent :

- un certain dynamisme à la science,

- la **pluridisciplinarité** : aujourd'hui les problèmes ne sont pas seulement écologiques, ils se posent aussi en trémas économiques et sociaux. Le milieu associatif est un

des rares lieux de recherche globale en environnement et l'on remarque que l'équipe pluridisciplinaire d'une association donne un avis scientifique valable.

Animatrice: Mme Déléris Rapporteur: Jacqueline Istas

III- SCIENCE ET ENVIRONNEMENT

Constat

Le groupe a réalisé une réflexion critique de l'appel dit d'Heidelberg. Même si la réaction de certains scientifiques peut s'expliquer eu égard à certains excès, il apparaît que cet appel reflète une attitude corporatiste, scientiste et anachronique :

- Le bien et le mal ne sont pas du ressort de la science, pas plus que la notion de risque acceptable.

Ce sont des choix politiques. Il apparaît nécessaire bien que parfois difficile aujourd'hui de séparer Science, Technique, Expertise et Décision.

- il n'y a pas d'acquisition de connaissances hors d'un contexte social et politique, par exemple, les recherches nucléaires sont inséparables des projets militaires ou civils.

- Les sciences de l'environnement nécessitent une approche globale, des outils spécifiques et l'interdisciplinarité.

L'interdisciplinarité ne peut se réduire à la seule addition des différentes disciplines scientifiques. Cela exige de s'appuyer d'une part sur l'écologie, science exacte globale utilisant d'autres sciences exactes (physique, biologie, mathématiques ...) et d'autre part sur des évaluations environnementales fondées sur les sciences humaines.

- Les associations de protection de l'environnement siègent dans de nombreuses commissions où coexistent scientifiques, experts, usagers et représentants de l'intérêt général. Les associations de protection de l'environnement veulent être reconnues dans leur légitimité, elles représentent l'intérêt général.

Propositions

1- Au niveau de la formation scientifique et technique, introduire un enseignement général à vocation humaniste dans la formation initiale de manière à cultiver et à ouvrir l'esprit de chacun à d'autres disciplines afin de développer leur sens des responsabilités.

2- Demander le développement prioritaire des outils permettant l'accessibilité exhaustive et pertinente de la connaissance.

3- Demander la mise en place d'audit environnemental des programmes de recherche.

4- Demander une institutionnalisation du droit au moratoire sur les risques écologiques inacceptables liés aux activités de recherche.

5- Demander le droit à l'expertise contradictoire et indépendante.

6- Comment avancer dans le dialogue ?

Scientifiques et associations de défense de l'environnement doivent se remettre en cause ensemble:

toutes les questions sont permises dans un sens comme dans l'autre.

Nous proposons la réalisation d'un Forum: "Scientifiques et Associations de défense de l'environnement".

Pierre Guy et Claire Metayer

Extrait de LA LETTRE DU HERISSON N° 151 mensuel de FNE

Pêle-mêle

*Le congrès de la FFS aura lieu cette année à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) du 21 au 23 mai. Rendez visite au stand de la commission Environnement; vous vous rendrez compte de la richesse de sa documentation.

*Le Comité Directeur fédéral a nommé parmi ses membres un délégué pour chaque commission; pour la commission Environnement, il s'agit de Jean Piotrowski, spéléo dans les Ardennes. Ces délégués ont un rôle de coordinateur entre le CD et les commissions.

*Le ministère de la Culture et la FFS souhaitent enrichir leur collaboration; la plupart des services archéologiques ont nommé, en leur sein, un correspondant pour la spéléo; de même, nos comités régionaux ont presque tous élu un correspondant pour l'archéo; vous trouverez leurs coordonnées dans Spelunca. Ils sont officiellement les interlocuteurs des spéléos pour tout ce qui concerne l'archéologie souterraine.

*France Nature Environnement organise cette année son congrès à Toulouse les 8 et 9 avril prochains.

Bulletin d'abonnement à Spéléoscope

Je désire recevoir Spéléoscope
pour une année (2 numéros)
ci-joint un chèque de 25F
à l'ordre de FFS commission Environnement
à envoyer à Denise SOULIER

Nom:Prénom:

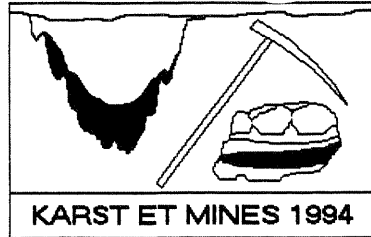
Adresse:

.....

.....

Université de Paris 1 CNRS
Equipe d'Histoire des Mines et
de la Métallurgie

UPR AO423 du CNRS
Palléométallurgie et cultures



Fédération Française de Spéléologie
Commission scientifique

Association Française de Karstologie

KARST ET MINES

Géologie, gîtologie, géochimie, karstologie,
archéologie et histoire des mines dans les remplissages karstiques

Les mines dans les remplissages karstiques retiennent actuellement l'attention de chercheurs de nombreuses disciplines. Le sujet a fait l'objet de travaux récents de karstologues, de gîtologues aussi bien que d'archéologues. Trop souvent ces recherches ont été menées de manière indépendante les unes des autres, sans concertation, parfois dans l'ignorance des résultats obtenus par des spécialistes d'autres sciences et en utilisant des méthodes difficilement comparables.

Il semblait utile de rassembler tous ceux qui, quelles que soient leur formation et leur programme, travaillent dans ce domaine. C'est pourquoi nous vous invitons à participer au colloque : **Karst et Mines** qui se tiendra dans les locaux du Centre de Recherches Historiques et Juridiques de l'Université de Paris 1, 9 rue Malher, 75004, Paris, les 28 et 29 mai 1994.

Pour éviter une trop grande dispersion, le colloque privilégiera les sites karstiques et paléokarstiques à concentration de fer et de manganèse en France et dans les pays voisins, sans exclusion, à titre de comparaison, d'autres gisements karstiques.

Une vingtaine de présentations orales sont prévues, ainsi que des affiches. ces communications, y compris les affiches si elles s'y prêtent, feront l'objet d'une publication.

Bulletin de réponse

Nom et prénom:

Adresse:

Comptez-vous participer au colloque Karst et Mines?

oui non

Comptez-vous présenter une communication?

oui non

Comptez-vous présenter une affiche?

oui non

Envoyer les réponses à:

Colloque Karst et Mines

Université de Paris 1 CR d'Histoire des Sciences
9 rue Malher 75004 PARIS



*Comment apprendre à
connaître les chauves-souris
d'Europe en s'amusant?...
Désormais, petits et grands
peuvent se cultiver*

grâce au "jeu de 9 familles"

"CHAUVES-SOURIS"

*réalisé par le club
"HAPPY BATS AT NIGHT"*



En effet, au club CHAUVE-SOURIS du collège "HAPPY BATS AT NIGHT" un groupe a élaboré un jeu de cartes, type 7 familles, ayant pour familles... les chauves-souris ! 64 cartes illustrées constituent ce jeu et on peut jouer à 4 à 8 personnes.

9 "familles" ont été constituées d'après les noms des chiroptères européens (mais ce terme de "famille" est erroné puisque on ne distingue en Europe que 3 vraies familles de chauves-souris).

Le prix : 35F, frais de port compris, que vous devez joindre à votre commande (chèque bancaire à l'ordre du Foyer Socio-Educatif du collège Alcuin).

Nous vous remercions de votre confiance et vous félicitons de votre choix.

Bon de commande à retourner au :

Collège Alcuin - Club Chauve-Souris - 16 rue du Collège 37320 Cormery

NOM.....Prénom.....

Adresse :

Commande.....exemplaire(s) du jeu de cartes

soit 35F X =F ci-joints par chèque bancaire ou postal à l'ordre du FSE du collège.

à..... le

Signature :

**Journées d'études de la commission Environnement
du 12 au 17 juillet 1994**

Lieu : Montrond le Château, Doubs, local du club du Groupe Clostrophile du Plateau de Montrond.

dimanche 17 juillet : réunion de la commission. Fin des Journées d'études à 14h.

Thème : comment aborder le libre accès aux cavités sous l'angle de la protection?

Déroulement : le travail réalisé devra aboutir sur la production d'un document presque définitif à la fin des journées. J'espère qu'on pourra lui donner la forme d'un dossier instruction EFS.

Programme :

mardi 12 juillet : accueil à partir de 9h, présentation des Journées. Sujet du jour : les inventaires, les lois sur les espèces protégées, les conventions internationales.

Chaque sujet sera abordé en grand groupe le matin. Une sortie sur le terrain aura lieu tous les après-midi. Des moments seront prévus pour mettre en forme sur matériel informatique le document écrit concernant le sujet du jour.

mercredi 13 juillet : les principales mesures officielles de protection, leurs significations respectives, les procédures de mise en place, les réglementations qui les accompagnent.

Les soirées seront consacrées à des projections, à des échanges libres autour des documents de la commission ou autres...

jeudi 14 juillet : les organismes administratifs exerçant un rôle dans l'environnement; les commissions, leur composition et leur fonctionnement.

Chacun choisit ses jours de présence et apporte sa pierre à l'édifice.

vendredi 15 juillet : attitude à adopter par rapport aux procédures et réglementations de protection quand les spéléos en sont victimes ou quand elles sont souhaitées par eux. Nos rapports avec les associations de protection de la nature. Comment gérer une grotte à protéger ?

Ceux qui seront inscrits recevront début juin un plan des lieux et un programme détaillé.

samedi 16 juillet : comment être reconnus des pouvoirs publics en matière d'environnement ? Les relations avec les propriétaires.

Coût : pension complète 150F - un repas : 50F
- une nuit +petit-déjeuner : 50F.

La documentation réalisée sera distribuée gratuitement à chaque participant.

Date limite d'inscription : 1er juillet

Bulletin d'inscription

(remplir une fiche indépendante par accompagnateur)

Nom, prénom : CDS : Club :

Adresse personnelle :

Date et heure d'arrivée : Date et heure de départ :

Nuits: 11 au soir 12 au soir 13 au soir 14 au soir 15 au soir 16 au soir

Repas : 12 midi 13 midi 14 midi 15 midi 16 midi 17 midi
soir soir soir soir soir

Coût total :F. Ci-joint un chèque deF correspondant au 1/3 du coût total

à adresser à Denise SOULIER, 5 rue Bourdelle, 82300 CAUSSADE
à l'ordre de : FFS Commission Environnement

J'apporterai de la documentation sur des exemples vécus ou (et) je propose de faire une intervention concernant le sujet :

Autres propositions :

J'aurais besoin pour cela de matériel (à préciser) :